

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 58
Membres absents : 20
Procurations : 12

Séance du 16 novembre 2022
L'an deux-mille-vingt-deux, le mercredi 16 du
mois de novembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 10/11/2022
Date de transmission : 22/11/2022
Date de mise en ligne : 23/11/2022

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, Mme CERTEIS Stéphanie, M. GISSY Bertrand, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, Mme STIERLIN Christelle, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à M. Knibiely), M. BAUMLIN Christian, Mme CAILLEAUX Hélène (pouvoir à M. Vincent STRICH), Mme CHAPPEL Josiane, M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. FERON Jules, (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), M. GABRIEL Guillaume, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. GINDER Philippe (pouvoir à M. Bernard KANNENGIESER), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard, M. MULLER Hubert, M. MUNCH Paul-Bernard (pouvoir à M. Pascal TURRI), Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. Lucien GASSER), M. SCHOTT Jean-Louis (pouvoir à M. Stéphane RODDE), M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (procuration à M. Bernard JUCHS), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle (pouvoir à M. André KASTLER), Mme WILLER Christèle,

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

36^{ème} QUESTION

Médiathèque intercommunale « La Citadelle » : tarification pour la vente de documents désherbés

(DELIBERATION n° 2022-205)

Par délibération n°2022-204 du 16 novembre 2022, Saint-Louis Agglomération a autorisé le désherbage des documents de la Médiathèque intercommunale « La Citadelle » selon des critères de contenu et d'état physique des ouvrages.

Ainsi, la plupart des documents, en mauvais état physique ou au contenu périmé, peuvent être éliminés des collections et détruits. D'autres, en bon état mais dont le contenu est dépassé, ou qui ne correspondent plus à la demande des usagers, ou qui sont présents en un nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins, peuvent être mis en vente afin de leur offrir une seconde vie.

Par ailleurs, les documents invendus seront cédés à titre gratuit à des institutions ou associations à vocation culturelle, éducative, humanitaire, sociale ou de santé ayant leur siège sur le territoire de Saint-Louis Agglomération.

Dans ce cadre, la Médiathèque intercommunale va procéder à un désherbage massif de ses collections, permettant ainsi de proposer à la vente les documents susmentionnés, à l'occasion d'une braderie organisée par la Médiathèque destinée uniquement aux particuliers, à raison de 20 documents maximum par acheteur.

Conformément à l'arrêté n°2022/017 instituant une régie de recette auprès de la Médiathèque, il est prévu la possibilité d'encaisser le produit de ces ventes de document d'occasion.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- de fixer les prix de vente des documents désherbés provenant du fond documentaire de la Médiathèque Intercommunale « La Citadelle » aux tarifs suivants :
 - o 0,50€ pour la vente de livres usagés, de poche et cd
 - o 1,00€ pour la vente d'albums en bon état
 - o 2,00€ pour la vente de livres illustrés et grands formats
 - o 3,00€, 5,00€ ou 10,00€ pour la vente de "beaux livres", jeux de société et jeux vidéo, en fonction de leur taille et de leur épaisseur ainsi que de leur contenu, les "beaux livres" étant des grands livres d'art, de décoration, de voyages.
- d'autoriser l'organisation d'une vente par an à des particuliers des documents désaffectés, dans les conditions sus indiquées ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 22 novembre 2022

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

